

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL162

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement le groupe parlementaire de La France Insoumise s'oppose aux restrictions de déplacements longues distance par transport public sur tout le territoire métropolitain.

Tout cela est totalement incohérent. Ainsi les travailleurs pourront rester agglutinés dans des métros et RER bondés, mais un Passe sanitaire sera exigé pour voyager dans un TGV ou dans un bus clairsemé pour traverser le pays, puis pour aller boire un verre sur une terrasse potentiellement vide...

Une nouvelle fois, le monarque présidentiel et son Gouvernement ont annoncé des mesures que le Parlement est censé avaliser sans rechigner. Ne pouvons nous pas débattre et en décider autrement ?

Nous nous opposons à cette conception verticale du pouvoir, qui conçoit le Parlement comme une chambre d'enregistrement et des dispositions restrictives de libertés comme une routine. Cette banalisation de mesures autoritaires est plus qu'inquiétante.